

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 24 juin 2022,  
Secrétaire de séance : Jean SARASOLA

Etaient présents 44 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint

Présents : Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Jacques BORDENAVE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Dany BARRAUD, David MIRANDE, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe QUERY

**RAPPORT N° 220630-21-DIV-**

**DECISIONS DU PRESIDENT :  
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés,

Il est indiqué que le Président a pris les décisions suivantes :

❖ **Au titre de la délégation n° 5 relative aux marchés et accords-cadres**

Date	Type d'acte	Décision	Montant
26/04/2022	Commande	<b>Espace Jéliote Création d'un hébergement d'artistes + coin cuisine Lot 01 - Plâtrerie</b> <u>Attributaire</u> : NAYA	10 576,22 € TTC
26/04/2022	Commande	<b>Espace Jéliote Création d'un hébergement d'artistes + coin cuisine Lot 03 – Revêtement de sol souple</b> <u>Attributaire</u> : VILLANUA	5 106,24 € TTC
26/04/2022	Commande	<b>Espace Jéliote Création d'un hébergement d'artistes + coin cuisine Lot 05 – Electricité</b> <u>Attributaire</u> : POYER	7 688,00 € TTC
26/04/2022	Commande	<b>Espace Jéliote Création d'un hébergement d'artistes + coin cuisine Lot 06 – Plomberie</b> <u>Attributaire</u> : DOMINGUEZ	6 120,00 € TTC
26/04/2022	Commande	<b>Espace Jéliote Création d'un hébergement d'artistes + coin cuisine Lot 07 – Peinture</b> <u>Attributaire</u> : VILLANUA	5 278,20 € TTC
04/05/2022	Marché Public N°2022- 01	<b>Accord-cadre à bons de commande pour le transport de bennes</b> <u>Attributaire</u> : SARL ANCHEN AVANTAGE	200 000 € HT /an maximum Soit 200 000 € HT pour 1 an
23/05/2022	Marché Public N°2022- 02	<b>Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des sentiers du PLR</b>  <b>Lot n°01 : Basse vallée d'Aspe</b> <u>Attributaire</u> : SARL BORTHELLE	4 983.00 € HT (Montant non contractuel sur la base du DQE)

Date	Type d'acte	Décision	Montant
		<b>Lot n°02 : Vallon Est Vallée d'Aspe</b> <u>Attributaire</u> : ESTIVADE	14 616.21 € HT (Montant non contractuel sur la base du DQE)
		<b>Lot n°03 : Vallon Ouest Vallée d'Aspe</b> <u>Attributaire</u> : SASU SANTA FE	13 065.54 € HT (Montant non contractuel sur la base du DQE)
		<b>Lot n°04 : Haute Vallée d'Aspe</b> <u>Attributaire</u> : SARL BORTHELLE	8 939.41 € HT (Montant non contractuel sur la base du DQE)
		<b>Lot n°05 : Sentiers Piémont Oloronais et Vallée du Barétous</b> <u>Attributaire</u> : ESTIVADE	7 594.31 € HT (Montant non contractuel sur la base du DQE)

❖ **Au titre de la délégation n° 10 relative à la création, modification ou suppression de régies comptables**

- 31/05/2022 : Clôture de la régie de recettes instituée auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Haut-Béarn à effet du 30 juin 2022 (du fait de la mise en place d'un mode de facturation direct à l'usager).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY